

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**Identificateur de produit**

Nom du produit TiONA® RCL-3, TiONA® RCL-9, TiONA® RCL-69, TiONA® RCL-722, TiONA® 595, TiONA® 596, TiONA® 696

Synonymes Dioxyde de titane

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Pigment
Utilisations contre-indiquées Pour utilisation dans des installations industrielles seulement.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur Cristal USA Inc.
6752 Baymeadow Drive
Glen Burnie, MD, USA 21060
tele: 410-762-1000
fax: 410-762-1037

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Adresse de courriel Regulatory.query@cristal.com

**Numéro de téléphone d'urgence
24 heures sur 24**

Numéro de téléphone en cas d'urgence Chemtrec 1-800-424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification****Statut réglementaire du SIMDUT 2015**

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (Parties 7 et 8)

Éléments d'étiquetage**VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE****Non dangereux**

Le produit ne contient aucune substance qui, à sa concentration donnée, est considérée comme dangereuse pour la santé

Aspect Poudre **État physique** solide **Odeur** Aucun

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

Non applicable

Dangers physiques non classifiés ailleurs

Non applicable

Autres informations

Autres dangers Aucun.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (Parties 7 et 8)

Synonymes Dioxyde de titane

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Dioxyde de titane	13463-67-7	>80

4. PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Dangers particuliers associés au produit chimique Éviter la création de poussière.

Produits de combustion dangereux Incombustible.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter la création de poussière. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Pour les intervenants d'urgence Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

Précautions environnementales

Précautions environnementales Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter la formation de poussière. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

Matériaux d'emballage Le produit peut être emballé dans un emballage commercial normal, en papier ou en plastic.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH	LEMT Alberta	LEMT Colombie-Britannique	TWA - Ontario	LEMT Québec
Dioxyde de titane 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust	IDLH: 5000 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³

Légende

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

- Douches
- Douches oculaires
- Systèmes de ventilation
- Extraction to remove dust at its source
- Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps Vêtement à manches longues. Gants de protection.

Protection respiratoire En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide	Aspect	Poudre
Odeur	Aucun	Couleur	blanc
Seuil olfactif	Non applicable		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	6-9	10g/100ml solution aqueuse
Point de fusion/point de congélation	1830 °C	Point de fusion / intervalle de fusion
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	2972 °C	-
Point d'éclair		Non applicable
Taux d'évaporation		Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)		Ininflammable
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité:	Non applicable	
Limite inférieure d'inflammabilité:	Non applicable	
Pression de vapeur		Non applicable
Densité de vapeur		Non applicable
Densité	3.7-4.1	(eau = 1)
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau	-
Solubilité dans d'autres solvants	Insoluble dans les solvants courants	-
Coefficient de partage		Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation		Non applicable
Température de décomposition		Non applicable
Viscosité cinématique		Non applicable
Viscosité dynamique		Non applicable
Propriétés explosives	Pas un explosif	
Propriétés comburantes	Aucun connu	

Autres informations

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Non applicable
Teneur en COV (%)	Aucun
Densité	~ 4 kg/L
Surface de contact	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Stabilité	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Formation de poussière.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit Les informations contenues dans cette section sont un résumé des conclusions de l'évaluation de la sécurité chimique réalisée dans le cadre de REACH. Ce produit ne présente pas un risque de toxicité aiguë selon les renseignements connus ou fournis.

Inhalation	En tant que poussière nuisible, une exposition prolongée au dessus des niveaux recommandés peut provoquer des effets indésirables sur les poumons.
Contact avec les yeux	Aucune donnée disponible.
Contact avec la peau	Le dioxyde de titane ne pénètre pas la peau humaine intacte ou abrasée.
Ingestion	Aucune donnée disponible.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Dioxyde de titane 13463-67-7	> 5000 mg/kg (Rat)	-	> 6,82 mg/L (Rat) 4 h

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Le dioxyde de titane n'a pas été classifié comme étant corrosif ou irritant pour la peau d'après les résultats de test in vivo sur le dioxyde de titane soumis au dossier d'inscription à la soumission conjointe (REACH) de l'Union européenne pour la substance.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le dioxyde de titane n'a pas été classifié comme étant corrosif ou irritant pour les yeux d'après les résultats de test in vivo sur le dioxyde de titane soumis au dossier d'inscription à la soumission conjointe (REACH) de l'Union européenne pour la substance.
Sensibilisation	Aucun renseignement disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Le dioxyde de titane a obtenu des résultats négatifs aux essais in vitro de mutation réverse sur bactéries, de mutation génique sur des cellules de mammifère et de clastogénicité.
Cancérogénicité	<p>Le dioxyde de titane est inscrit par le CIRC comme potentiellement cancérogène pour les humains (Groupe 2B). Cette inscription est basée sur une preuve inadéquate de cancérogénicité chez les humains et sur une preuve suffisante sur des animaux de laboratoire.</p> <p>Lors d'études menées sur des rats pendant toute leur vie, il a été constaté que les particules de dioxyde de titane en suspension inhalables causaient de tumeurs du poumon à des concentrations associées à des charges corporelles de particules substantielles et, par conséquent, à des surcharges pulmonaires et à de l'inflammation. Cependant, d'autres animaux de laboratoire, tels que des souris et des hamsters, n'ont pas développé de tumeurs du poumon lors de tests similaires effectués avec du dioxyde de titane. De plus, les études d'épidémiologie sur les humains ne suggèrent pas d'association entre l'exposition professionnelle au dioxyde de titane et les risques de cancer.</p>

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Dioxyde de titane 13463-67-7	-	Group 2B	-	X

Légende

*CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme*

*OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)
X - Présent*

Toxicité pour la reproduction	Le dioxyde de titane n'a pas été classifié comme présentant un danger pour la reproduction d'après les résultats de test in vivo sur le dioxyde de titane soumis au dossier d'inscription à la soumission conjointe (REACH) de l'Union européenne pour la substance.
Toxicité pour le développement	Aucun connu.
Tératogénicité	Aucun connu.
STOT - exposition unique	Le dioxyde de titane n'a pas été classifié compte tenu de l'absence d'effets toxiques significatifs ou graves sur les humains ou sur les animaux de laboratoire après des expositions intenses.
STOT - exposition répétée	Les expositions répétées par inhalation chez les rats à des poussières peu solubles telles que du dioxyde de titane mènent à un profil d'effets pulmonaires, y compris de l'inflammation et de la fibrose, qui sont observés chez d'autres espèces de rongeurs, des primates non humains ou des humains dans des conditions similaires. Par conséquent, le dioxyde de titane n'est pas classifiable pour les expositions répétées.
Risque d'aspiration	Aucun renseignement disponible.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Le dioxyde de titane présente une toxicité relativement faible pour les organismes aquatiques.
Persistance et dégradabilité	Le dioxyde de titane est persistant et ne se bioaccumule pas. Ne se biodégrade pas

facilement.

Bioaccumulation LA SUBSTANCE NE SE BIOACCUMULE PAS.

Mobilité dans le sol Non mobile.

Autres effets néfastes Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser le contenant. Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT
Nom officiel d'expédition Non réglementé

TMD
Nom officiel d'expédition Non réglementé

MEX
Nom officiel d'expédition Non réglementé

OACI (air)
Nom officiel d'expédition Non réglementé

IATA
Nom officiel d'expédition Non réglementé

IMDG
Nom officiel d'expédition Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme à (aux)
DSL	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
IECSC	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)
NZIoC	Est conforme à (aux)
TCSI	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée
PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
AICS - Inventaire australien des substances chimiques
NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
TCSI - Inventaire des substances chimiques de Taiwan

Règlements nationaux

Cana – LCPE – Annexe III, partie I – Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée – Substances interdites

Ce matériau, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée en tant que substance interdite en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE, 1999). Il peut y avoir des exigences de signalement spécifiques au niveau local ou régional concernant les rejets de ce matériau.

Canada – Inventaire national des rejets de polluants – Liste des substances

Ce produit, tel que fourni, ne contient pas les substances suivantes, qui sont réglementées en tant que polluants en vertu de la liste de substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP).

Ontario – Cosmetic Pesticide Ban entré en vigueur le 29/04/09

Ce produit chimique n'est pas considéré comme un produit pesticide reconnu par le Bill 64, le Cosmetic Pesticide Ban Act, 2008, et n'est pas assujéti à certaines exigences d'étiquetage.

16. AUTRES INFORMATIONS

Préparée par	Département de la gestion des produits
Date d'émission	15-avr.-2009
Date de révision	30-avr.-2018
Note de révision	Sections de la FS mises à jour, 1, 8, 11, 16
Autres informations	Ce produit est un pigment destiné à un usage industriel. Ce produit n'est pas destiné à un usage cosmétique, pharmaceutique ou médical. Cristal ne vendra pas sciemment un produit utilisé dans ces applications

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique